

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 02702

Numéro SIREN : 439 995 390

Nom ou dénomination : GREENMODAL TRANSPORT

Ce dépôt a été enregistré le 19/06/2024 sous le numéro de dépôt 12485

Copie Conforme
à l'originalFormulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : GREENMODAL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 0042 RUE DE RUFFI 13003 MARSEILLE		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 4 3 9 9 9 5 3 9 0 0 0 0 9 3		Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N clos le, 31/12/2022					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	3 369 182	3 365 224	3 958
		Fonds commercial (1)	AH	AI	4 039 940	4 039 940	0
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ	11 200	3 553	7 647
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	255 366	208 932	46 435
		Immobilisations en cours	AV	AW	62 261		62 261
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	421 600		421 600
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG	7 207 035		7 207 035
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	89 253		89 253
TOTAL (II)		BJ	BK	15 455 837	7 617 648	7 838 189	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	100 000		100 000
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	14 101 232	181 998	13 919 234
		Autres créances (3)	BZ	CA	5 298 133		5 298 133
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
	Disponibilités	CF	CG	814 167		814 167	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	56 655		56 655	
	TOTAL (III)	CJ	CK	20 370 187	181 998	20 188 189	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	35 826 025	7 799 646	28 026 378	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :	Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>GREENMODAL</u>		Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2 632 700)	DA 2 632 700
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)	DC
	Réserve légale (3)	DD 66 717
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>BI</u>)	DF
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)	DG 583 645
	Report à nouveau	DH
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI 3 123 658
	Subventions d'investissement	DJ
	Provisions réglementées *	DK
	TOTAL (I)	DL 6 406 719
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
	Avances conditionnées	DN
	TOTAL (II)	DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP 667 010
	Provisions pour charges	DQ
	TOTAL (III)	DR 667 010
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS
	Autres emprunts obligataires	DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 7 369 309
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)	DV 79 467
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 10 282 519
	Dettes fiscales et sociales	DY 749 779
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ
	Autres dettes	EA 2 471 575
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB
TOTAL (IV)	EC 20 952 649	
Ecart de conversion passif*	(V) ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 28 026 378	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC
		ID
		IE
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 14 905 292	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : GREENMODAL		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	568 166	FB	1 551 955	FC	2 120 122	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	49 739 253	FH		FI	49 739 253	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	50 307 419	FK	1 551 955	FL	51 859 374	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	4 898 756	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	50 246	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 897	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	56 810 272
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 335 773	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	49 696 130	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	212 589	
	Salaires et traitements*					FY	1 744 042	
	Charges sociales (10)					FZ	646 398	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	30 370
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	5 677
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	9	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	53 670 989	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	3 139 283	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	369 366
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
Total des produits financiers (V)						GP	369 366	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	77 408
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
Total des charges financières (VI)						GU	77 408	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	291 959	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	3 431 242	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>GREENMODAL</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA 697
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD 697
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE 871
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH 871
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI -174	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK 307 410	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL 57 180 336	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM 54 056 678	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN 3 123 658	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG 1 889
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP
		- Crédit-bail immobilier	HQ
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH 44 202	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD
	(9) Dont transferts de charges	A1 50 246	
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9	
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	
(7) joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	605		
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	266		
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		697	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	
GESTION COURANTE	37 409	1 889	
IMPOTS ET TAXES	1 767		
CHARGES SOCIALES	5 026		

Frédéric Damaisin

Commissaire aux comptes

51 rue de Saint-Cyr

CS 60409

69338 Lyon Cedex 09CS 60409

Greenmodal Transport S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Greenmodal S.A.S.

Ilot 34 - Bâtiment G 42 rue de Ruffi 13300 Marseille

Frédéric Damaisin

Commissaire aux comptes

51 rue de Saint-Cyr

CS 60409

69338 Lyon Cedex 09CS 60409

Greenmodal S.A.S.

Ilot 34 - Bâtiment G 42 rue de Ruffi 13300 Marseille

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Associée unique de la société Greenmodal Transport S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Associée unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Greenmodal Transport S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associée unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Frédéric Damaisin

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 30 juin 2023



Frédéric Damaisin

Commissaire aux comptes

Greenmodal Transport S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2022

BILAN-ACTIF	Exercice 2022			Exercice 2021
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	-	-	-	-
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de développement	-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires	3 369 182	3 365 224	3 958	-
Fonds commercial	4 039 940	4 039 940	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Avances sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-
TOTAL Immobilisations incorporelles	7 409 122	7 405 164	3 958	-
Terrains	-	-	-	-
Constructions	11 200	3 553	7 647	9 887
Installations techniques, matériel	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	255 366	208 932	46 435	29 420
Immobilisations en cours	62 261	-	62 261	71 761
Avances et acomptes	-	-	-	-
TOTAL Immobilisations corporelles	328 827	212 484	116 343	111 068
Participations selon la méthode de meq	-	-	-	-
Autres participations	421 600	-	421 600	421 600
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	7 207 035	-	7 207 035	8 046 086
Autres immobilisations financières	89 253	-	89 253	87 364
TOTAL Immobilisations financières	7 717 888	-	7 717 888	8 555 051
Total Actif Immobilisé (I)	15 455 837	7 617 648	7 838 189	8 666 119
Matières premières, approvisionnements	-	-	-	-
En cours de production de biens	-	-	-	-
En cours de production de services	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
TOTAL Stock	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	100 000	-	100 000	100 000
Clients et comptes rattachés	14 101 232	181 998	13 919 234	10 368 563
Autres créances	5 298 133	-	5 298 133	4 532 556
Capital souscrit et appelé, non versé	-	-	-	-
TOTAL Créances	19 399 365	181 998	19 217 367	14 901 119
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
dont actions propres:	-	-	-	-
Disponibilités	814 167	-	814 167	611 259
TOTAL Disponibilités	814 167	-	814 167	611 259
Charges constatées d'avance	56 655	-	56 655	226 135
Total Actif Circulant (II)	20 370 187	181 998	20 188 189	15 838 512
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	-	-	-	-
Prime de remboursement des obligations (V)	-	-	-	-
Ecart de conversion actif (VI)	-	-	-	-
Total Général (I à VI)	35 826 025	7 799 646	28 026 378	24 504 832

Bilan passif au 31/12/2022

GREENMODAL

BILAN-PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
Capital social ou individuel	2 632 700	2 632 700
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	-	-
Ecart de réévaluation	-	-
Réserve légale	66 717	5 931
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	583 645	-
TOTAL Réserves	650 362	5 931
Report à nouveau	-	270 817
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	3 123 658	1 486 544
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	6 406 719	3 854 358
Produit des émissions de titres participatifs	-	-
Avances conditionnées	-	-
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)	-	-
Provisions pour risques	667 010	667 010
Provisions pour charges	-	-
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	667 010	667 010
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 369 309	8 691 262
Emprunts et dettes financières divers	79 467	80 296
TOTAL Dettes financières	7 448 776	8 771 558
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 282 519	8 500 257
Dettes fiscales et sociales	749 779	577 198
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	2 471 575	2 134 251
TOTAL Dettes d'exploitation	13 503 873	11 211 707
Produits constatés d'avance	-	-
TOTAL DETTES (IV)	20 952 649	19 983 264
Ecart de conversion Passif (V)	-	-
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	28 026 378	24 504 632

Compte de résultat au 31/12/2022

GREENMODAL

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2022			Exercice 2021
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	568 166	1 551 955	2 120 122	137 687
Production vendue biens	-	-	-	-
Production vendue services	49 739 253	-	49 739 253	36 612 213
Chiffres d'affaires nets	50 307 419	1 551 955	51 859 374	36 749 899
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			4 898 756	3 634 893
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			50 246	4 769
Autres produits			1 897	40 122
Total des produits d'exploitation (I)			56 810 272	40 429 684
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			1 335 773	455 232
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			49 696 130	36 451 571
Impôts, taxes et versements assimilés			212 589	123 697
Salaires et traitements			1 744 042	1 583 710
Charges sociales			646 398	587 060
Dotations d'exploitation				
sur immobilisations		Dotations aux amortissements	30 370	43 382
Sur actif circulant : dotations aux provisions		Dotations aux provisions	5 677	3 180
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			9	78
Total des charges d'exploitation (II)			53 670 989	39 247 910
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			3 139 283	1 181 774
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			369 366	445 232
Autres intérêts et produits assimilés				318
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			369 366	445 550
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			77 408	72 469
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			77 408	72 469
RÉSULTAT FINANCIER			291 959	373 082
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			3 431 242	1 554 855
Produits exceptionnels (VII)			697	26 533
Charges exceptionnelles (VIII)			871	21 418
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			- 174	5 114
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)			307 410	73 426
BENEFICE OU PERTE			3 123 658	1 486 544

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

GREENMODAL

31/12/2022

I. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Sur l'exercice, le chiffre d'affaires de la société a varié de 41,2%

Il ne sera pas donné de détail sur la composition de notre chiffre d'affaires en raison du préjudice qui pourrait résulter de sa divulgation.

Au cours de l'exercice, l'effectif moyen de la société est passé de 44 à 47 personnes

Faits pertinents

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. L'année 2022 a été marquée par le conflit en Ukraine, une forte inflation (énergie, matières premières, salaires,...) ainsi que des difficultés d'approvisionnement, et cela dans un contexte de fin de pandémie.

Guerre en Ukraine

A ce jour, la société n'exerce pas d'activité ou n'entretient pas de lien d'affaires avec la Russie.

La société ne constate pas d'impacts directs significatifs en lien avec le conflit en Ukraine.

Inflation et difficultés d'approvisionnements

Les effets de la poussée inflationniste ont été pris en compte lors de l'établissement des comptes.

Ces effets n'ont pas conduit à la constatation de dépréciations particulières.

Le marché sur lequel opère la société lui permet de répercuter partiellement la hausse des coûts dans ses prix de vente.

Epidémie de Covid-19

Les mesures prises par le Gouvernement en 2020 afin de lutter contre l'épidémie de Covid-19, notamment les mesures de confinement, avaient perturbé les activités de la société. Cela avait affecté les états financiers des exercices 2020 et, de manière moins marquée, 2021.

En 2022, la situation sanitaire semble s'être stabilisée en Europe, avec néanmoins des tensions sur les échanges mondiaux, la Chine n'ayant que très progressivement réouvert son économie sur l'année.

Faits significatifs de l'exercice

Néant

Contrôle Fiscal

Néant

Contrôle URSSAF / DREAL / DIRECCTE

Néant

Fusion / Transmission Universelle de Patrimoine TUP

Néant

Cession d'un ensemble immobilier

Néant

II. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément à la législation française, aux pratiques comptables généralement admises en France et -plus particulièrement- à celles énoncées dans le code comptable professionnel des entreprises de transport.

En particulier les principes comptables fondamentaux suivants sont appliqués:

- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- continuité de l'exploitation,

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Il a été fait application des dispositions du Code de Commerce, ainsi que du Plan Comptable général tel qu'il résulte du règlement ANC n° 2014-03; les règlements n°2015-06 et 2016-07 ne viennent que modifier à la marge certaines dispositions du PCG.

a. Changements de méthodes comptables ou de présentation

Les changements de méthodes ou de présentation survenus au cours de l'exercice sont les suivants:

Néant

b. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Les coûts directement attribuables à l'acquisition des immobilisations corporelles ont été comptabilisés dans le coût d'entrée des immobilisations concernées.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon les indications suivantes, en fonction de la durée et des conditions d'utilisation des biens :

	Méthode	Durée
Logiciels informatiques	Linéaire	12 mois
Constructions	Linéaire	20 à 40 ans
Agencements et aménagements constructions	Linéaire	5 à 20 ans
Matériel et outillage industriels	Linéaire	3 à 15 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 8 ans
Autres immobilisations corporelles	Linéaire	2 à 10 ans

Une dépréciation est constatée en cas de perte de valeur rendant la valeur vénale inférieure à la valeur nette comptable

Les composants sont amortis distinctement s'ils ont une durée de vie différente de celle de l'immobilisation principale, ce qui n'est pas le cas pour l'arrêté du bilan présent.

Fonds commercial

Afin de s'assurer de la correcte application des nouvelles dispositions du plan comptable (règlement n° 2015-06 du 23 novembre 2015) concernant le traitement du fonds commercial, la société a procédé à une revue détaillée des fonds commerciaux inscrits à l'actif de son bilan.

Il ressort de cette analyse que les fonds commerciaux constituent des éléments incorporels non séparables de l'activité prise dans son ensemble.

Il n'existe pas d'indication réfutant la présomption de durée non limitée. Par conséquent, ces fonds commerciaux ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.

Malis techniques sur immobilisations corporelles
Néant

c. Immobilisations financières :

Les immobilisations financières sont valorisées au coût historique d'acquisition et correspondent à des dépôts de garantie sur des matériels.

Les immobilisations financières sont valorisées au coût historique d'acquisition et correspondent à des titres de participation. Si cette valeur est supérieure à la valeur d'usage ou d'utilité, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Malis techniques sur titres de participation
Néant

d. Les stocks

Néant

e. Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation déterminée au cas par cas après analyse menée dans le cadre du processus régulier de recouvrement des créances mis en place.

Dans les autres créances sont comptabilisées : 3 361 896.00€ de subventions d'exploitation correspondant à un coût de pince à recevoir de 18€ par UTI

Ce montant a été estimé en fonction des éléments connus et fiable au 31-12-2022.

f. Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel

Les éléments des activités ordinaires même exceptionnels par leur fréquence ou leur montant sont compris dans le résultat courant. Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'entreprise ont été comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

g. Intérêts financiers

Au niveau de la comptabilisation des emprunts, les intérêts courus et non échus sont retenus dans la détermination des résultats.

h. Gains et pertes de change

Le règlement ANC n°2015-05 prévoit que les écarts de change sur les créances et dettes commerciales sont classés en résultat d'exploitation et non plus en résultat financier.

i. Chiffre d'affaires

Les ventes de prestations sont enregistrées en produits à l'achèvement de la prestation de service.

j. Rémunération des dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait, indirectement, à donner une rémunération individuelle.

k. Parties liées

Les transactions inter-sociétés sont conclues à des conditions normales de marché.

III. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

a. Immobilisations

Les mouvements de l'exercice afférents aux valeurs brutes et aux amortissements, sont résumés dans les tableaux :

- Tableau n° 2054 (cf annexe 1)
- Tableau n° 2055 (cf annexe 2)

b. Fonds commercial

	Montant brut	Dotation dépréciation	Reprise dépréciation	Cumul dépréciation	Valeur nette
Fonds commercial	4 039 940			4 039 940	

c. Malis techniques sur immobilisations corporelles

	Valeur brute	Cumul amort.	Valeur nette	Dotations amort exercice	Impact des sorties de l'exercice
Mali technique	NEANT				

Un détail des malis techniques sur immobilisations corporelles est disponible en Annexe 11

d. Malis techniques sur titres de participation

	Valeur brute	Cumul dépréciat°	Valeur nette	Dotations dépréciat° exercice	Impact des sorties de l'exercice
Mali technique	NEANT				

e. Etat des provisions

Les mouvements de l'exercice afférents aux provisions sont résumés dans le tableau n° 2056 des provisions (cf annexe 3).

Provisions réglementées

Du fait de l'application des règles CRC 2002-10 et 2004-06 sur les actifs, l'écart entre l'amortissement comptable et fiscal est porté en poste "provisions réglementées".

Provisions pour risques

Aucun passif éventuel n'a été identifié à la clôture

f. Créances et dettes

Les échéances des créances et dettes sont résumées dans le tableau n° 2057 (cf annexe 4).

Charges à payer et produits à recevoir

Les charges à payer et produits à recevoir sont détaillés dans l'annexe 5 (CAP et PAR)

Charges et produits constatés d'avance

Les charges et produits constatés d'avance sont détaillés dans l'annexe 6 (CCA et PCA)

Dettes financières

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit correspondent principalement aux financements de nos investissements en matériels de transport ainsi qu'aux concours bancaires courants

g. Charges et produits exceptionnels

Le détail des éléments exceptionnels est disponible en annexe 7

h. Charges et produits sur exercices antérieurs

Le détail des charges et produits sur exercices antérieurs est disponible en annexe 8

i. Capital social

	31/12/2021	31/12/2022
Nombre d'actions	26 327	26 327
valeur nominale de l'action	100	100
Capital social	2 632 700	2 632 700

Le tableau de variation des capitaux propres est fourni en annexe 9

j. Impôt sur les sociétés

La détermination du résultat fiscal se fait par application des règles de droit fiscal.

Les opérations exceptionnelles ne concourent pas à modifier de manière significative le montant de l'impôt sur les sociétés

Intégration fiscale

La société a opté pour le régime d'intégration fiscale à compter du 01/01/2018 pour une durée de 5 ans avec tacite reconduction

La société mère du groupe fiscal est la société FIMHOLOG (Siren 501 293 153)

La convention d'intégration fiscale prévoit que la société intégrée supporte les charges d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale.

Le total des déficits antérieurs à l'intégration fiscale et restant à reporter au 31/12/2022 est de 60 562 €

k. Gestion centralisée de trésorerie

Il existe une gestion centralisée de trésorerie entre entités du même Groupe. Compte tenu de leurs intérêts financiers communs, elles participent à un système commun de centralisation de leur trésorerie respective, permettant d'éviter des immobilisations financières coûteuses et de favoriser ainsi la coordination et l'optimisation de l'utilisation des excédents ou de la couverture des besoins de trésorerie appréciés globalement au niveau du groupe.

l. Subventions d'investissements

Néant

IV. ENGAGEMENTS HORS BILAN

a. Nantissements

Les dettes financières correspondent principalement à des emprunts sur matériels roulants qui font l'objet d'un nantissement

b. Engagement indemnité de départ à la retraite

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés est déterminé en fonction de leur ancienneté et en tenant compte de la probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation à l'ouverture :	0,50%
- taux d'actualisation à la clôture :	3,00%
- âge de départ à la retraite des chauffeurs :	57 ans
- âge de départ à la retraite des autres salariés :	62 ans
- taux d'inflation :	4,00%

Montant des indemnités de départ à la retraite non comptabilisé dans les comptes sociaux au 31 décembre 2022	70 784 €
--	----------

c. Crédit bail

Néant

d. Cautions bancaires émises

Banque	Bénéficiaire	Engagement	Montant	Date d'effet	Date fin
Atradius	Douanes Marseille	Crédit d'enlèvement	12000	27/01/2017	Indéterminé
Atradius	Douanes Le Havre	Crédit d'enlèvement	12000	27/01/2017	Indéterminé

e. Nantissements de titres

Néant

f. Hypothèque, promesse d'hypothèque et privilège prêteur de deniers

Néant

g. Délégation de loyer

Néant

h. Produits dérivés

Néant

V. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

a. Identité de la société consolidante

Les comptes de la société GREENMODAL sont consolidés par la société mère FIMHOLOG (Siren 501 293 153, ZI du Gournier 26200 Montélimar)

b. Effectif moyen

Le tableau ci-dessous détaille l'effectif moyen par catégorie de personnel

Catégorie de personnel	Effectif moyen exercice 2021	Effectif moyen exercice 2022
Cadres	15	16
Agents de maîtrise	26	28
Employés	3	3
Ouvriers	0	0
Total	44	47

c. Rémunérations des dirigeants

Le Directeur Général n'est pas rémunéré par la société.

d. Tableau des filiales et participations

Le tableau des filiales et participations est disponible en annexe 12

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Tableaux détaillés

GREENMODAL

31/12/2022

ANNEXE 1 - Immobilisations

GREENMODAL au 31/12/2022

Cadre A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		
			Réévaluation	Acqu. et apports	
	Frais d'établissement et de développement (I)				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)	7 399 622		9 500	
	Terrains				
	Constructions				
	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	11 200			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	28 601			
	Autres immobilisations corporelles				
	Matériel de transport	66 714		37 003	
	Matériel de bureau et mobilier informatique	120 448		2 600	
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations corporelles en cours	71 761		0	
	Avances et acomptes				
	TOTAL (III)	298 724		39 603	
	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations	421 600			
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières	8 133 451		1 889	
	TOTAL (IV)	8 556 051		1 889	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	16 253 397		50 992	
Cadre B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation Valeur d'origine
		Virement	Cession		
	Frais d'établissement et de développement (I)				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			7 409 122	
	Terrains				
	Constructions				
	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions			11 200	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				
	Installations générales, agencements, aménagements divers			28 601	
	Autres immobilisations corporelles				
	Matériel de transport			103 717	
	Matériel de bureau et mobilier informatique			123 048	
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations corporelles en cours	9 500		62 261	
	Avances et acomptes				
	TOTAL (III)	9 500		328 827	
	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations			421 600	
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		839 052	7 296 288	
	TOTAL (IV)		839 052	7 717 888	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	9 500	839 052	15 456 837	

Cadre A		SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE					
Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement (I)							
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		3 359 682	5 542		3 365 224		
Terrains							
Constructions	Sur sol propre						
	Sur sol d'autrui						
	Installations générales, agencements	1 313	2 240		3 553		
Installations techniques, matériels et outillages							
Autres Immo. corporelles	Installations générales, agencements divers	27 888	428		28 316		
	Matériel de transport	40 548	18 948		59 496		
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	117 907	3 212		121 119		
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (III)		167 656	24 820		212 484		
TOTAL GENERAL (I + II + III)		3 547 338	30 370		3 577 708		
Cadre B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					
Immos	DOTATIONS			REPRISES			Fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exception-nel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	
Frais établissement							
Autres Immo incorporelles							
Terrains							
Constructions :							
sur sol propre							
sur sol d'autrui							
Installations							
Inst. techniques							
Autres immobilisations :							
Inst. générales							
Matériel de transport							
Matériel de bureau.							
Emballages							
CORPO.							
Acquis. de titres							
TOTAL							
Cadre C		Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

ANNEXE 3 - Provisions inscrites au Bilan

GREENMODAL au 31/12/2022

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers				
Provisions investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
- Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992				
Provisions implantation étranger après 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litige	667 010			667 010
Frais de développement				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien				
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL (II)	667 010			667 010
Provisions sur immos incorporelles	4 039 940			4 039 940
Provisions sur immos corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participations				
Provisions sur autres immobilisations financières				
Provisions sur stocks				
Provisions sur comptes clients	176 321	5 677		181 998
Autres provisions pour dépréciations				
TOTAL (III)	4 216 261	5 677		4 221 938
TOTAL GENERAL (I + II + III)	4 883 270	5 677		4 888 948
Dont dotations et reprises d'exploitation		5 677		
Dont dotations et reprises financières				
Dont dotations et reprises exceptionnelles				
dépréciations des titres mis en équivalence				

ANNEXE 4 - Etats des échéances des créances et des dettes

GREENMODAL au 31/12/2022

Cadre A		Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	
Créances rattachées à des participations						
Prêts			7 207 035	7 207 035		
Autres immos financières			89 253	89 253		
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE			7 296 288	7 296 288		
Clients douteux ou litigieux						
Autres créances clients			13 868 576	13 868 576		
Créances représentatives de titres prêtés						
Personnel et comptes rattachés			91 478	91 478		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			20 093	20 093		
Etat et autres collectivités publiques						
Impôts sur les bénéfices						
Taxe sur la valeur ajoutée			1 030 761	1 030 761		
Autres impôts			13 402	13 402		
Etat - divers			3 361 896	3 361 896		
Groupes et associés			620 827	620 827		
Débiteurs divers			159 676	159 676		
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT			19 399 365	19 399 365		
Charges constatées d'avance			56 655	56 655		
TOTAL DES CREANCES			26 752 308	26 752 308		
Prêts accordés en cours d'exercice						
Remboursements obtenus en cours d'exercice						
Prêts et avances consentis aux associés						
Cadre B		Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles						
Autres emprunts obligataires						
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine						
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine			7 369 309	1 321 952	5 287 810	759 547
Emprunts et dettes financières divers			79 467	79 467		
Fournisseurs et comptes rattachés			10 282 519	10 282 519		
Personnel et comptes rattachés			420 183	420 183		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			238 783	238 783		
Etat et autres collectivités publiques						
Impôts sur les bénéfices						
Taxe sur la valeur ajoutée			88	88		
Obligations cautionnées						
Autres impôts			90 725	90 725		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
Groupes et associés			239 404	239 404		
Autres dettes			2 232 171	2 232 171		
Dette représentative de titres empruntés						
Produits constatés d'avance						
TOTAL DES DETTES			20 952 649	14 905 292	5 287 810	759 547
Emprunts souscrits en cours d'exercice				Emprunts auprès des associés personnes physiques		
Emprunts remboursés en cours d'exercice			1 321 952			

ANNEXE 5 - Charges à payer

GREENMODAL au 31/12/2022

Charges à payer		Montant
168 8*	Intérêts courus non échus	3 467
408*	Dettes vis-à-vis des fournisseurs	4 328 729
419 8*	Avoirs à établir aux clients	392 637
428*	Dettes vis-à-vis du personnel	330 649
438*	Dettes vis-à-vis des organismes sociaux	91 344
448* & 447 010	Dettes fiscales	39 900
468 600	Dettes vis-à-vis de créiteurs divers	37 096
Total		5 223 823

ANNEXE 5 - Produits à recevoir

GREENMODAL au 31/12/2022

Produits à recevoir		Montant
409 8*	Avoirs à recevoir	159 676
418*	Factures à établir aux clients	6 659 542
428 700	Créances sur le personnel	0
438 700	Créances sur les organismes sociaux	0
448700 & 447020	Créances fiscales	20 028
468 700	Créances sur débiteurs divers	0
Total		6 839 246

ANNEXE 7 - Charges et produits exceptionnels

GREENMODAL au 31/12/2022

Libellé	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	871	0
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	697
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
TOTAL	871	697

ANNEXE 8 - Charges et produits sur exercices antérieurs

GREENMODAL au 31/12/2022

Libellé	Charges sur exercices antérieurs	Produits sur exercices antérieurs
GESTION COURANTE	37 409	1 889
IMPOTS ET TAXES	1 767	0
CHARGES SOCIALES	5 026	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
TOTAL	44 202	1 889

ANNEXE 9 - Variation des capitaux propres

GREENMODAL au 31/12/2022

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Distribut. Dividendes	Affectation du résultat N 1	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	2 632 700						2 632 700
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	0						0
Ecart de réévaluation	0						0
Réserve légale	5 931				60 786		66 717
Réserves statutaires ou contractuelles	0						0
Réserves réglementées	0						0
Autres réserves	0				583 645		583 645
Report à nouveau	-270 817				270 817		0
Résultat de l'exercice	1 486 544	3 123 658	1 486 544				3 123 658
Subventions d'investissement	0						0
Provisions réglementées	0						0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 854 358	3 123 658	1 486 544	0	915 248	0	6 406 719

	Terrains & constructions	Matériels de transport	Installations matériels outillages	Autres	Total
Valeur d'origine					
Amortissements :					
· Cumul exercices antérieurs					
· Dotation exercice 2022					
Cumul des amortissements au 31/12/2022					
Redevances payées :					
· Cumuls exercices antérieurs		NEANT			
· Exercice 2022					
Total					
Redevances restant à payer :					
· A 1 an au plus					
· A plus d'1 an et 5 ans au plus					
· A plus de 5 ans					
Total					
Valeur résiduelle					

ANNEXE 12 - Liste des filiales et des participations

GREENMODAL au 31/12/2022

Code Société 4180
Libellé Société GREENMODAL
Exercice 2022

Filiales et participations Libellé Société	Capital (4)	Réserves et report à nouveau avant	Quotient du capital détenu	Brute	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Caution et aval accordés par la société	Chiffre d'affaires hors base de détermination	Résultat du dernier exercice	Engagements conclus par la société en cours
					Nette	Nette					
Filiales (> de 50% du capital détenu par la société)											
RAL LINK ALGERIE	75 000 000	-33 748 538	56%	421 000	421 000	421 000	0	0	0	-4 460 088	
Participations (moins de 50% du capital)											
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations non reprises au A.											
Filiales françaises (numériques)											

(1) Dans la valeur d'ouverture se trouve un certain stock de change (déterminé par la réglementation) au capital de la société au moment de sa publication. Lorsque la société a annulé son bilan, un bilan des entreprises consolidées conformément à la réglementation, cette société ne figure pas dans les renseignements que présentent (5) et (6) dans les annexes (numériques).

(2) Pour chaque filiale et ainsi avec laquelle la société a un lien de participation inclure la dénomination et le siège social.

(3) Les filiales et participations étrangères qui, par nature d'une dérogation, ne sont pas mentionnées au 5 A sont inscrites sous des rubriques.

(4) Dans la monnaie sociale d'évaluation. (Dinar Algérien)

ETATS FINANCIERS
DATE DE CLOTURE : 31/12/2022

GREENMODAL

Société par actions simplifiée

42 RUE DE RUFFI ILOT 34 - BATIMENT G 13003 MARSEILLE

ETATS DE SYNTHESE

GREENMODAL

31/12/2022

BILAN-ACTIF	Exercice 2022			Exercice 2021
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	-	-	-	-
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de développement	-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires	3 369 182	3 365 224	3 958	-
Fonds commercial	4 039 940	4 039 940	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Avances sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-
TOTAL Immobilisations incorporelles	7 409 122	7 405 164	3 958	-
Terrains	-	-	-	-
Constructions	11 200	3 553	7 647	9 887
Installations techniques, matériel	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	255 366	208 932	46 435	29 420
Immobilisations en cours	62 281	-	62 261	71 761
Avances et acomptes	-	-	-	-
TOTAL Immobilisations corporelles	328 827	212 484	116 343	111 068
Participations selon la méthode de meq	-	-	-	-
Autres participations	421 600	-	421 600	421 600
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	7 207 035	-	7 207 035	8 046 086
Autres immobilisations financières	89 253	-	89 253	87 364
TOTAL Immobilisations financières	7 717 888	-	7 717 888	8 555 051
Total Actif Immobilisé (II)	15 455 837	7 617 648	7 838 189	8 666 119
Matières premières, approvisionnements	-	-	-	-
En cours de production de biens	-	-	-	-
En cours de production de services	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
TOTAL Stock	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	100 000	-	100 000	100 000
Clients et comptes rattachés	14 101 232	181 998	13 919 234	10 368 563
Autres créances	5 298 133	-	5 298 133	4 532 556
Capital souscrit et appelé, non versé	-	-	-	-
TOTAL Créances	19 399 365	181 998	19 217 367	14 901 119
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
dont actions propres:	-	-	-	-
Disponibilités	814 167	-	814 167	611 259
TOTAL Disponibilités	814 167	-	814 167	611 259
Charges constatées d'avance	56 655	-	56 655	226 135
Total Actif Circulant (III)	20 370 187	181 998	20 188 189	15 838 512
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	-	-	-	-
Prime de remboursement des obligations (V)	-	-	-	-
Ecart de conversion actif (VI)	-	-	-	-
Total Général (I à VI)	35 826 025	7 799 646	28 026 378	24 504 632

Bilan passif au 31/12/2022

GREENMODAL

BILAN-PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
Capital social ou individuel	2 632 700	2 632 700
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	-	-
Ecart de réévaluation	-	-
Réserve légale	66 717	5 931
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	583 645	-
TOTAL Réserves	650 362	5 931
Report à nouveau	-	270 817
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	3 123 658	1 486 544
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	6 406 719	3 854 388
Produit des émissions de titres participatifs	-	-
Avances conditionnées	-	-
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)	-	-
Provisions pour risques	667 010	667 010
Provisions pour charges	-	-
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	667 010	667 010
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 369 309	8 691 262
Emprunts et dettes financières divers	79 467	80 296
TOTAL Dettes financières	7 448 776	8 771 558
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 282 519	8 500 257
Dettes fiscales et sociales	749 779	577 198
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	2 471 575	2 134 251
TOTAL Dettes d'exploitation	13 503 873	11 211 707
Produits constatés d'avance	-	-
TOTAL DETTES (IV)	20 952 649	19 983 264
Ecart de conversion Passif (V)	-	-
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	28 026 378	24 504 632

Compte de résultat au 31/12/2022

GREENMODAL

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2022			Exercice 2021
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	568 166	1 551 955	2 120 122	137 687
Production vendue biens	-	-	-	-
Production vendue services	49 739 253	-	49 739 253	36 612 213
Chiffres d'affaires nets	50 307 419	1 551 955	51 859 374	36 749 899
Production stockée	-	-	-	-
Production immobilisée	-	-	-	-
Subventions d'exploitation	-	-	4 898 756	3 634 893
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	-	-	50 246	4 769
Autres produits	-	-	1 897	40 122
Total des produits d'exploitation (I)			56 810 272	40 429 684
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	-	-	-	-
Variation de stock (marchandises)	-	-	-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)	-	-	1 335 773	455 232
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	-	-	-	-
Autres achats et charges externes	-	-	49 696 130	36 451 571
Impôts, taxes et versements assimilés	-	-	212 589	123 697
Salaires et traitements	-	-	1 744 042	1 583 710
Charges sociales	-	-	646 398	587 060
Dotations aux amortissements	-	-	30 370	43 382
Dotations d'exploitation	-	-	-	-
Sur actif circulant : dotations aux provisions	-	-	5 677	3 180
Pour risques et charges : dotations aux provisions	-	-	-	-
Autres charges	-	-	9	78
Total des charges d'exploitation (II)			53 670 989	39 247 910
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			3 139 283	1 181 774
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	-	-	-	-
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	-	-	-	-
Produits financiers de participations	-	-	-	-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-	369 366	445 232
Autres intérêts et produits assimilés	-	-	-	318
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-	-	-
Différences positives de change	-	-	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Total des produits financiers (V)			369 366	445 550
Dotations financières aux amortissements et provisions	-	-	-	-
Intérêts et charges assimilés	-	-	77 408	72 469
Différences négatives de change	-	-	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Total des charges financières (VI)			77 408	72 469
RÉSULTAT FINANCIER			291 959	373 082
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			3 431 242	1 554 855
Produits exceptionnels (VII)	-	-	697	26 533
Charges exceptionnelles (VIII)	-	-	871	21 418
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			- 174	5 114
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	-	-	-	-
Impôts sur les bénéfices (X)	-	-	307 410	73 426
BENEFICE OU PERTE			3 123 658	1 486 544

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

GREENMODAL

31/12/2022

I. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Sur l'exercice, le chiffre d'affaires de la société a varié de 41,2%

Il ne sera pas donné de détail sur la composition de notre chiffre d'affaires en raison du préjudice qui pourrait résulter de sa divulgation.

Au cours de l'exercice, l'effectif moyen de la société est passé de 44 à 47 personnes

Faits pertinents

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. L'année 2022 a été marquée par le conflit en Ukraine, une forte inflation (énergie, matières premières, salaires,...) ainsi que des difficultés d'approvisionnement, et cela dans un contexte de fin de pandémie.

Guerre en Ukraine

A ce jour, la société n'exerce pas d'activité ou n'entretient pas de lien d'affaires avec la Russie.

La société ne constate pas d'impacts directs significatifs en lien avec le conflit en Ukraine.

Inflation et difficultés d'approvisionnements

Les effets de la poussée inflationniste ont été pris en compte lors de l'établissement des comptes.

Ces effets n'ont pas conduit à la constatation de dépréciations particulières.

Le marché sur lequel opère la société lui permet de répercuter partiellement la hausse des coûts dans ses prix de vente.

Epidémie de Covid-19

Les mesures prises par le Gouvernement en 2020 afin de lutter contre l'épidémie de Covid-19, notamment les mesures de confinement, avaient perturbé les activités de la société. Cela avait affecté les états financiers des exercices 2020 et, de manière moins marquée, 2021.

En 2022, la situation sanitaire semble s'être stabilisée en Europe, avec néanmoins des tensions sur les échanges mondiaux, la Chine n'ayant que très progressivement réouvert son économie sur l'année.

Faits significatifs de l'exercice

Néant

Contrôle Fiscal

Néant

Contrôle URSSAF / DREAL / DIRECCTE

Néant

Fusion / Transmission Universelle de Patrimoine TUP

Néant

Cession d'un ensemble immobilier

Néant

II. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément à la législation française, aux pratiques comptables généralement admises en France et -plus particulièrement- à celles énoncées dans le code comptable professionnel des entreprises de transport.

En particulier les principes comptables fondamentaux suivants sont appliqués:

- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- continuité de l'exploitation,

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Il a été fait application des dispositions du Code de Commerce, ainsi que du Plan Comptable général tel qu'il résulte du règlement ANC n° 2014-03; les règlements n°2015-06 et 2016-07 ne viennent que modifier à la marge certaines dispositions du PCG.

a. Changements de méthodes comptables ou de présentation

Les changements de méthodes ou de présentation survenus au cours de l'exercice sont les suivants:

Néant

b. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Les coûts directement attribuables à l'acquisition des immobilisations corporelles ont été comptabilisés dans le coût d'entrée des immobilisations concernées.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon les indications suivantes, en fonction de la durée et des conditions d'utilisation des biens :

	Méthode	Durée
Logiciels informatiques	Linéaire	12 mois
Constructions	Linéaire	20 à 40 ans
Agencements et aménagements constructions	Linéaire	5 à 20 ans
Matériel et outillage industriels	Linéaire	3 à 15 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 8 ans
Autres immobilisations corporelles	Linéaire	2 à 10 ans

Une dépréciation est constatée en cas de perte de valeur rendant la valeur vénale inférieure à la valeur nette comptables

Les composants sont amortis distinctement s'ils ont une durée de vie différente de celle de l'immobilisation principale, ce qui n'est pas le cas pour l'arrêté du bilan présent.

Fonds commercial

Afin de s'assurer de la correcte application des nouvelles dispositions du plan comptable (règlement n° 2015-06 du 23 novembre 2015) concernant le traitement du fonds commercial, la société a procédé à une revue détaillée des fonds commerciaux inscrits à l'actif de son bilan.

Il ressort de cette analyse que les fonds commerciaux constituent des éléments incorporels non séparables de l'activité prise dans son ensemble.

Il n'existe pas d'indication réfutant la présomption de durée non limitée. Par conséquent, ces fonds commerciaux ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.

Malis techniques sur immobilisations corporelles

Néant

c. Immobilisations financières :

Les immobilisations financières sont valorisées au coût historique d'acquisition et correspondent à des dépôts de garantie sur des matériels.

Les immobilisations financières sont valorisées au coût historique d'acquisition et correspondent à des titres de participation. Si cette valeur est supérieure à la valeur d'usage ou d'utilité, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Malis techniques sur titres de participation

Néant

d. Les stocks

Néant

e. Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation déterminée au cas par cas après analyse menée dans le cadre du processus régulier de recouvrement des créances mis en place.

Dans les autres créances sont comptabilisées : 3 361 896.00€ de subventions d'exploitation correspondant à un coût de pince à recevoir de 18€ par UTI

Ce montant a été estimé en fonction des éléments connus et fiable au 31-12-2022.

f. Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel

Les éléments des activités ordinaires même exceptionnels par leur fréquence ou leur montant sont compris dans le résultat courant. Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'entreprise ont été comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

g. Intérêts financiers

Au niveau de la comptabilisation des emprunts, les intérêts courus et non échus sont retenus dans la détermination des résultats.

h. Gains et pertes de change

Le règlement ANC n°2015-05 prévoit que les écarts de change sur les créances et dettes commerciales sont classés en résultat d'exploitation et non plus en résultat financier.

i. Chiffre d'affaires

Les ventes de prestations sont enregistrées en produits à l'achèvement de la prestation de service.

j. Rémunération des dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait, indirectement, à donner une rémunération individuelle.

k. Parties liées

Les transactions inter-sociétés sont conclues à des conditions normales de marché.

III. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

a. Immobilisations

Les mouvements de l'exercice afférents aux valeurs brutes et aux amortissements, sont résumés dans les tableaux :

- Tableau n° 2054 (cf annexe 1)
- Tableau n° 2055 (cf annexe 2)

b. Fonds commercial

	Montant brut	Dotation dépréciation	Reprise dépréciation	Cumul dépréciation	Valeur nette
Fonds commercial	4 039 940			4 039 940	

c. Malis techniques sur immobilisations corporelles

	Valeur brute	Cumul amort.	Valeur nette	Dotations amort exercice	Impact des sorties de l'exercice
Mali technique	NEANT				

Un détail des malis techniques sur immobilisations corporelles est disponible en Annexe 11

d. Malis techniques sur titres de participation

	Valeur brute	Cumul dépréciat°	Valeur nette	Dotations dépréciat° exercice	Impact des sorties de l'exercice
Mali technique	NEANT				

e. Etat des provisions

Les mouvements de l'exercice afférents aux provisions sont résumés dans le tableau n° 2056 des provisions (cf annexe 3).

Provisions réglementées

Du fait de l'application des règles CRC 2002-10 et 2004-06 sur les actifs, l'écart entre l'amortissement comptable et fiscal est porté en poste "provisions réglementées".

Provisions pour risques

Aucun passif éventuel n'a été identifié à la clôture

f. Créances et dettes

Les échéances des créances et dettes sont résumées dans le tableau n° 2057 (cf annexe 4).

Charges à payer et produits à recevoir

Les charges à payer et produits à recevoir sont détaillés dans l'annexe 5 (CAP et PAR)

Charges et produits constatés d'avance

Les charges et produits constatés d'avance sont détaillés dans l'annexe 6 (CCA et PCA)

Dettes financières

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit correspondent principalement aux financements de nos investissements en matériels de transport ainsi qu'aux concours bancaires courants

g. Charges et produits exceptionnels

Le détail des éléments exceptionnels est disponible en annexe 7

h. Charges et produits sur exercices antérieurs

Le détail des charges et produits sur exercices antérieurs est disponible en annexe 8

i. Capital social

	31/12/2021	31/12/2022
Nombre d'actions	26 327	26 327
valeur nominale de l'action	100	100
Capital social	2 632 700	2 632 700

Le tableau de variation des capitaux propres est fourni en annexe 9

j. Impôt sur les sociétés

La détermination du résultat fiscal se fait par application des règles de droit fiscal.

Les opérations exceptionnelles ne concourent pas à modifier de manière significative le montant de l'impôt sur les sociétés

Intégration fiscale

La société a opté pour le régime d'intégration fiscale à compter du 01/01/2018 pour une durée de 5 ans avec tacite reconduction

La société mère du groupe fiscal est la société FIMHOLOG (Siren 501 293 153)

La convention d'intégration fiscale prévoit que la société intégrée supporte les charges d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale.

Le total des déficits antérieurs à l'intégration fiscale et restant à reporter au 31/12/2022 est de 60 562 €

k. Gestion centralisée de trésorerie

Il existe une gestion centralisée de trésorerie entre entités du même Groupe. Compte tenu de leurs intérêts financiers communs, elles participent à un système commun de centralisation de leur trésorerie respective, permettant d'éviter des immobilisations financières coûteuses et de favoriser ainsi la coordination et l'optimisation de l'utilisation des excédents ou de la couverture des besoins de trésorerie appréciés globalement au niveau du groupe.

l. Subventions d'investissements

Néant

IV. ENGAGEMENTS HORS BILAN

a. Nantissements

Les dettes financières correspondent principalement à des emprunts sur matériels roulants qui font l'objet d'un nantissement

b. Engagement indemnité de départ à la retraite

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés est déterminé en fonction de leur ancienneté et en tenant compte de la probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation à l'ouverture :	0,50%
- taux d'actualisation à la clôture :	3,00%
- âge de départ à la retraite des chauffeurs :	57 ans
- âge de départ à la retraite des autres salariés :	62 ans
- taux d'inflation :	4,00%

Montant des indemnités de départ à la retraite non comptabilisé dans les comptes sociaux au 31 décembre 2022	70 784 €
--	----------

c. Crédit bail

Néant

d. Cautions bancaires émises

Banque	Bénéficiaire	Engagement	Montant	Date d'effet	Date fin
Atradius	Douanes Marseille	Crédit d'enlèvement	12000	27/01/2017	Indéterminé
Atradius	Douanes Le Havre	Crédit d'enlèvement	12000	27/01/2017	Indéterminé

e. Nantissements de titres

Néant

f. Hypothèque, promesse d'hypothèque et privilège prêteur de deniers

Néant

g. Délégation de loyer

Néant

h. Produits dérivés

Néant

V. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

a. Identité de la société consolidante

Les comptes de la société GREENMODAL sont consolidés par la société mère FIMHOLOG (Siren 501 293 153, ZI du Gournler 26200 Montélimar)

b. Effectif moyen

Le tableau ci-dessous détaille l'effectif moyen par catégorie de personnel

Catégorie de personnel	Effectif moyen exercice 2021	Effectif moyen exercice 2022
Cadres	15	16
Agents de maîtrise	26	28
Employés	3	3
Ouvriers	0	0
Total	44	47

c. Rémunérations des dirigeants

Le Directeur Général n'est pas rémunéré par la société.

d. Tableau des filiales et participations

Le tableau des filiales et participations est disponible en annexe 12

GREENMODAL TRANSPORT
SAS au capital de 2.632.700 €
Ilôt 34 - Bâtiment G - 42 rue de Ruffi
13003 MARSEILLE
439.995.390 R.C.S. MARSEILLE

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022**

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 mai 2023 :

« L'Exercice écoulé se traduit par un résultat net bénéficiaire de 3.123.657,35 € (trois millions cent vingt-trois mille six cent cinquante-sept euros et trente-cinq centimes), après dotations aux amortissements sur immobilisations de l'Exercice de 30.370,23 €.

Après échange de vues, le Conseil arrête définitivement les Comptes de l'Exercice social clos le 31 Décembre 2022.

Le compte Report à Nouveau étant débiteur et la Réserve Légale n'étant pas intégralement dotée, le Conseil d'Administration propose à l'Associée Unique d'affecter la totalité du résultat de l'Exercice comme suit :

- A la Réserve Légale	156.182,88 €
- Au compte Autres Réserves	2.967.474,77 €

Total égal au montant du résultat à affecter	3.123.657,65 €
(Trois millions cent vingt-trois mille six cent cinquante-sept euros et soixante-cinq centimes)	

La Réserve Légale serait portée de la somme de 66.717,12 € à la somme de 222.900,00 €.

Le compte Autres Réserves, qui s'élevait à la somme de 583.644,67 €, serait porté à la somme de 3.551.119,44 €. »

**AFFECTATION RÉSULTAT
DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022**

Extrait des Décisions de l'Associée Unique du 30 Juin 2023 :

« **DEUXIÈME DÉCISION**

L'Associée Unique décide d'affecter le résultat de l'Exercice, s'élevant à 3.123.657,65 €, comme suit :

- A la Réserve Légale	156.182,88 €
- Au compte Autres Réserves	2.967.474,77 €

Total égal au montant du résultat à affecter	3.123.657,65 €
(Trois millions cent vingt-trois mille six cent cinquante-sept euros et soixante-cinq centimes)	

La Réserve Légale est portée de la somme de 66.717,12 € à la somme de 222.900,00 €.

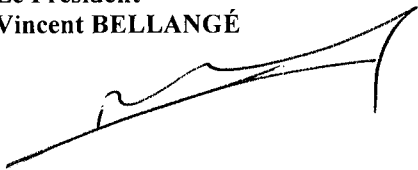


Le compte Autres Réserves, qui s'élevait à la somme de 583.644,67 €, est porté à la somme de 3.551.119,44 €.

L'Associée Unique reconnaît, en outre, qu'au titre des trois derniers exercices approuvés, il a été distribué les dividendes suivants :

<i>Exercice social clos le</i>	<i>Dividendes éligibles à l'abattement de 40% (en euros)</i>	<i>Dividendes non- éligibles à l'abattement de 40% (en euros)</i>
<i>31 décembre 2019</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
<i>31 décembre 2020</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
<i>31 décembre 2021</i>	<i>0,00 €</i>	<i>571.295,90 € »</i>

Le Président
Vincent BELLANGÉ



GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MARSEILLE

2 Rue Emile Pollak 13291 MARSEILLE CEDEX 06

SAS GREENMODAL TRANSPORT

Prise en la personne de son ou ses représentants légaux

42 Rue De Ruffi

Ilot 34 Bâtiment G

13003 Marseille 3e Arrondissement

LRAR

Société : GREENMODAL TRANSPORT

RCS MARSEILLE : 439995390

N° ordonnance : 2024O01046

Marseille le, 11 juin 2024

NOTIFICATION ORDONNANCE INJONCTION DE DEPOT DES COMPTES ANNUELS

Madame, Monsieur,

En application des articles L.232-24, L.611-2 II, R.611-13 à R.611-16 du Code de commerce, nous vous notifions l'ordonnance rendue le 11/06/2024 par le Président du tribunal de commerce de Marseille vous enjoignant personnellement de déposer au greffe les comptes annuels 2018, 2019, 2020, 2021, 2022 de la société dont vous êtes le représentant légal.

Vous disposez d'un **délai de 30 jours** à compter de la présente pour régulariser votre situation et adresser au greffe vos comptes par le biais de l'Organisme Unique Numérique via le site guichet unique de l'INPI: <https://procedures.inpi.fr>

-**Soit par voie électronique** <https://www.inpi.fr/acces-au-guichet-unique> ; vous devez par ailleurs adresser au greffe PAR VIREMENT, un règlement d'un montant de 34.03 € TTC au titre des frais de la procédure d'injonction sous astreinte et de retrait du rôle des affaires à juger en indiquant le n° d'ordonnance 2024O01046:

(RIB IBAN FR76 1027 8089 7100 0214 3200 101 BIC CMCIFR2A).

-**Soit par voie postale** en adressant au greffe les documents énumérés au verso de la présente, outre un règlement de 44.50 € TTC au titre des frais de dépôt, **par millésime**, ainsi qu'un autre règlement de 34.03 € TTC au titre des frais de la procédure d'injonction sous astreinte et de retrait du rôle des affaires à juger.

En cas de dépôt papier, il vous appartient également d'y **procéder sous un délai de 30 jours** et de joindre le présent courrier accompagné des comptes en un seul exemplaire, très lisible, non agrafé, certifié conforme et signé par le représentant légal.

CONVOCATION A L'AUDIENCE

En cas de régularisation : Si le dépôt est effectué dans le délai imparti, l'affaire sera aussitôt retirée du rôle par le greffe et vous n'aurez pas à vous présenter à l'audience, **étant précisé que seule la délivrance des 5 certificat de dépôt par le greffe justifiera du parfait accomplissement de la formalité.**

En cas de défaut de régularisation : Je vous rappelle qu'à défaut de régularisation, vous devez vous présenter à l'audience publique le **11 Octobre 2024 à 9 Heures 00** (Tribunal de Commerce de Marseille Niveau 1 en Salle A, 2 rue Emile Pollak 13006 MARSEILLE), si vous souhaitez être entendu par le juge.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées



Le greffier

OBSERVATIONS TRES IMPORTANTES

Pour satisfaire aux dispositions de l'article R. 611-14 al. 1 du code de commerce, vous trouverez ci-après reproduites les dispositions des articles L. 611-2 II, R. 611-15 et R. 611-16 al. 1 du code de commerce.

Les parties se défendent elles-mêmes. Elles ont la faculté de se faire assister ou représenter par toute personne de leur choix. Le représentant, s'il n'est pas avocat, doit justifier d'un pouvoir spécial (article 853 du code de procédure civile).

Il vous est rappelé que si vous n'étiez pas présent ou représenté lors de l'audience, alors que vous n'avez pas exécuté ou exécuté avec retard l'injonction de déposer les comptes annuels au greffe du tribunal de commerce de MARSEILLE, vous vous exposez à ce qu'une décision soit rendue contre vous sur les seuls éléments en possession du président du tribunal de commerce.

Rappel :

Art. L. 611-2-II al. 2 du code de commerce :

Si cette injonction n'est pas suivie d'effet dans un délai fixé par décret en Conseil d'Etat, le président du tribunal peut également faire application à leur égard des dispositions du deuxième alinéa du I.

Art. R. 611-15 du code de commerce :

Lorsque l'injonction de faire a été exécutée dans les délais impartis, l'affaire est retirée du rôle par le président du tribunal. Dans le cas contraire, le greffier constate le non dépôt des comptes par procès-verbal.

Art. R. 611-16 al. 1 du code de commerce :

En cas d'inexécution de l'injonction de faire qu'il a délivrée, le président du tribunal statue sur la liquidation de l'astreinte.

Documents à produire pour le dépôt des comptes annuels

L'ensemble des documents suivants est à produire en un exemplaire certifié conforme par le représentant légal :

- **Le bilan (actif, passif),**
- **Le compte de résultat,**
- **Les annexes le cas échéant,** (les sociétés répondant à la définition des micro-entreprises posée par l'article D.123-200 du code de commerce, à l'exception de celles dont l'activité consiste à gérer des titres de participations et de valeurs mobilières, ne sont pas tenues d'établir d'annexe (Article L.123-16-1 du code de commerce).
- **Le rapport de gestion, le cas échéant** (uniquement pour les sociétés cotées) *,
- **Le procès-verbal de l'assemblée contenant la proposition d'affectation et la résolution votée de l'affectation du résultat**,**
- **Le rapport du commissaire aux comptes, le cas échéant,**

La demande de confidentialité des comptes ou du résultat, ou la demande de présentation simplifiée du bilan, doit être demandée au moment du dépôt.

Il est important d'indiquer que si cette déclaration s'avère fausse ou une inexacte, celle-ci est susceptible de constituer un délit au visa de l'article 40 alinéa 2 du Code de Procédure Pénale.

Si le dépôt est effectué par voie électronique (paiement en ligne des frais de dépôt uniquement ; vous devez par ailleurs adresser au greffe par voie postale, un autre règlement par chèque ou virement d'un montant de 34.03 € TTC au titre des frais de la procédure d'injonction sous astreinte et de retrait du rôle des affaires à juger en indiquant le n° d'ordonnance 2024001046: (**RIB IBAN FR76 1027 8089 7100 0214 3200 101 BIC CMCIFR2A**).

Si le dépôt est effectué par voie postale, vous devez joindre un règlement de 44.50 € TTC au titre des frais de dépôt, **par millésime**, ainsi qu'un autre règlement de 34.03 € TTC au titre des frais de la procédure d'injonction sous astreinte et de retrait du rôle des affaires à juger.

En cas de dépôt papier, il vous appartient également d'y procéder sous un délai de 30 jours et de joindre le présent courrier accompagné des comptes en un seul exemplaire, très lisible, non agrafé, certifié conforme et signé par le représentant légal.

En outre, pour les sociétés anonymes à directoire et les sociétés en commandite par actions, produire le rapport du conseil de surveillance.

Les sociétés étrangères produisent uniquement un exemplaire des documents comptables qu'elles ont établis, fait contrôler et publiés dans l'Etat où leur siège est situé.

DÉPÔT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les sociétés tenues d'établir des comptes consolidés doivent obligatoirement déposer au greffe en un exemplaire certifié conforme par le représentant légal :

- les comptes consolidés,
- le rapport sur la gestion du groupe*,
- le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,
- le cas échéant, le rapport du conseil de surveillance.

**Les sociétés anonymes doivent joindre au rapport de gestion ou au rapport sur la gestion du groupe : le rapport du président du conseil d'administration ou du président du conseil de surveillance, selon le cas, sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par la société.*

*** Lorsque l'associé (ou actionnaire) unique est lui-même le dirigeant de la société, le dépôt de l'inventaire et des comptes annuels, dûment signés, vaut approbation des comptes. Autrement dit, dans l'hypothèse du dépôt de l'inventaire, l'associé (ou actionnaire) unique n'a pas à déposer le procès-verbal d'assemblée contenant la proposition d'affectation et la résolution votée de l'affectation du résultat.*

Décision signée électroniquement conformément à l'article 456 du CPC

N° Rôle : 2024001046

ORDONNANCE PORTANT INJONCTION DE DEPOSER LES COMPTES ANNUELS

Nous, Patrick LESBROS, Président du tribunal de commerce de Marseille, assisté de notre greffier.

Vu la requête du ministère public,

Vu les articles L.232-21 à L.232-25 du Code de commerce,

Vu les articles R.123-111, R.123-111-1 et R.123-77 du Code de commerce,

Vu les articles L.123-12, L.123-16 et L.123-16-1 du Code de commerce,

Attendu que la société : **SAS GREENMODAL TRANSPORT (RCS MARSEILLE : 439995390), 42 Rue De Ruffi Plot 34 Bâtiment G 13003 Marseille 3e Arrondissement**, représentée par **Vincent Jean Dominique BELLANGE** n'a pas procédé aux dépôts de ses comptes annuels au titre des exercices clôturés en 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022, dans les délais légaux.

Vu les articles L. 621-2 II, R.611-13 à R.611-16 du Code de Commerce,

Enjoignons au(x) représentant(s) légal(aux) de la SAS GREENMODAL TRANSPORT domicilié 34 Rue Pierre Loti Résidence Pierre Loti 33260 La Teste-de-Buch de procéder au dépôt des documents comptables prévus, selon sa forme juridique, aux articles L.232-21, L.232-24 ou L.232-25 du Code de commerce, dans le délai d'un mois à compter de la notification de la présente ordonnance.

Disons que faute pour le(s) représentant(s) légal(aux) de la SAS GREENMODAL TRANSPORT d'avoir régularisé la situation dans ce délai, une astreinte de 100 € par jour de retard courra à leur rencontre ;

Disons que l'affaire sera examinée le **vendredi 11 Octobre 2024 à 9 Heures 00** (Tribunal de Commerce de Marseille Niveau 1 en Salle A, 2 rue Emile Pollak 13006 MARSEILLE) pour statuer sur la liquidation de l'astreinte, à moins que les comptes ne soient déposés dans le délai imparti, auquel cas l'affaire sera radiée du rôle, **étant précisé que seule la délivrance du certificat de dépôt par le greffe justifiera du parfait accomplissement de la formalité.**

Disons que la présente ordonnance, non susceptible de recours, sera déposée au greffe de ce Tribunal et notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception au représentant légal de la société, par les soins du greffier,

Condamnons conjointement et solidairement la société et le(s) représentant(s) légal(aux), à supporter les frais de la présente instance et les notifications ou convocations faites par le greffier, arrêtés à la somme de

34,03 € TTC (28,36 € HT)

Disons que s'il est impossible pour le greffe de joindre l'assujettie ou de recouvrer lesdits frais et dépens liés à la mise en œuvre de la procédure, ceux-ci seront pris en charge conformément aux dispositions des articles R.91 et R.93 II 2° du code de procédure pénale.

Fait à Marseille, le date de la signature électronique par le juge

Le Greffier

Le Président

La minute de la décision est signée électroniquement par le juge et le greffier

2024001046

Cour d'appel d'Aix-en-Provence
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MARSEILLE- Section C2

Requête à Monsieur le président du tribunal de commerce de Marseille aux fins d'enjoindre, au besoin sous astreinte, à toute société ou entité juridique mentionnée de régulariser le dépôt des documents comptables

Le procureur de la République près le tribunal judiciaire de Marseille,

Vu les articles L.232-21 à L.232-25 du code de commerce,
Vu les articles R.123-111, R.123-111-1, R. 123-112 et R.123-77 du code de commerce,
Vu les articles L.123-12 et suivants du code de commerce,
Vu l'article R.210-18 du code de commerce,

Vu l'information transmise par le greffier du tribunal de commerce de Marseille, en application de l'article 40 du code de procédure pénale, informant le ministère public que la personne morale ci-après désignée n'a pas déposé au registre du commerce et des sociétés dans les délais légaux ses comptes annuels au titre des exercices clôturés en 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022,

SAS GREENMODAL TRANSPORT 42 Rue De Ruffi 13003 Marseille 3e Arrondissement
Immatriculée au RCS de MARSEILLE (n°) 439995390

Attendu que les sociétés commerciales sont tenues de déposer, dans le délai d'un mois à compter de leur approbation par l'assemblée ordinaire, les documents comptables prévus aux articles L. 232-21 à L. 232-23.

Attendu que ladite société n'a pas respecté ses obligations légales de dépôt des comptes sociaux depuis plus de cinq ans.

En conséquence,

Requiert du Président du tribunal de commerce de bien vouloir enjoindre le représentant légal de la société susmentionnée, sous astreinte de 100 euros par jour de retard, d'avoir à déposer au registre du commerce et des sociétés ses comptes annuels au titre des exercices clôturés en 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022, et, qu'à défaut, de régularisation, soit liquidée l'astreinte.

Fait au parquet, le 07/06/2024

Le procureur de la République



Jean-Pascal VIOLET
Premier vice-procureur



infogreffe

Les Greffes des Tribunaux de Commerce

Internet : www.infogreffe.fr

Contact Greffes : 0 891 01 11 11

RECOMMANDE	MARSEILLE 13	€ R.F. 006,62
R1 AR	12-06-24	L.A. POSTE HZ 107835
	917 LI 3F0206	
	A780 137000	

Deduire 7 grammes

RECOMMANDE AR

GREENMODAL TRANSPORT

42 Rue De Ruffi Ilot 34
Bâtiment G

13003 Marseille 3e
Arrondissement

DESTINATAIRE

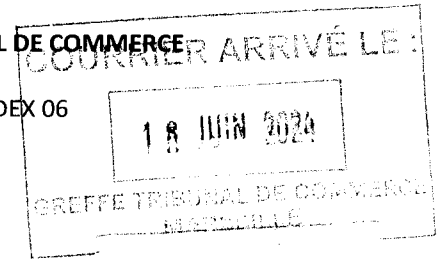


2C 185 607 0351 4





GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
6 rue Emile Pollak
13291 MARSEILLE CEDEX 06



LRAR n° 1A 214 276 4083 9

Nos Réf. : SJ/MJ/0199-24

Le 14 juin 2024

Objet : Dépôt des comptes annuels – GREENMODAL TRANSPORT (RCS n°439 995 390)

Madame, Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, sous ce pli, le dossier relatif au dépôt des comptes annuels des exercices 2018 à 2022 de la Société GREENMODAL TRANSPORT (RCS n°439 995 390) à savoir :

- Les comptes ;
- Les propositions d'affectation et les affectations votées ;
- Un chèque de 256,53 € à l'ordre du Greffe.

Ce chèque bancaire émanant de la Société GREENMODAL TRANSPORT, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir libeller la facture à son nom.

Nous vous remercions de bien vouloir d'une part, **nous confirmer le retrait du rôle** et, d'autre part, nous adresser les récépissés de dépôt ainsi que la facture acquittée à l'adresse indiquée ci-dessous :

GCA TRANS
Service Juridique
ZI de Gournier
BP 109
26216 Montélimar Cedex

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Marion JACQUINOT
Service Juridique
marion.jacquinot@gcatrans.com